

Luge Canada : Processus de nomination interne pour les Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver Gangwon 2024

1. Vue d'ensemble

Le présent document de processus de nomination interne (PNI) présente tous les renseignements nécessaires pour comprendre le processus de sélection de l'équipe de luge pour compétitionner aux Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver Gangwon 2024 (JOJH Gangwon 2024). Il incombe à tous les athlètes de Luge Canada (LC) de lire le texte intégral du présent document, de formuler les questions qui peuvent en résulter, de chercher des réponses auxdites questions, et de comprendre entièrement les répercussions du processus bien avant la tenue des différents événements de sélection ainsi que les échéances définies en lien avec les JOJH Gangwon 2024.

Les JOJH Gangwon 2024 se déroulent à Gangwon, en Corée du Sud, du 19 janvier au 1^e février 2024. L'horaire des compétitions est joint en annexe aux présents. Cet horaire se base sur l'ébauche la plus récente circulée par le comité d'organisation des JOJ de Gangwon, au moment de la publication du présent document. Que cet horaire soit modifié par la suite ou non, il faut souligner que l'horaire relève des compétences de la FIL, du CIO et du Comité d'organisation des JOJ Gangwon, et que LC doit respecter tout changement qui y est apporté par l'une ou l'autre de ces organisations.

Votre signature sur cette page de présentation sert d'accusé de réception, en confirmant à LC que la personne a bien reçu le présent document, a lu le texte intégral, et assume la responsabilité de soumettre toute question ou demande de clarification à LC en temps voulu.

Signé en cette date du _____ 2023

Nom d'athlète _____

Signature d'athlète _____

Nom de parent / tuteur légal _____
(si l'athlète a moins de 18 ans)

Signature de parent / tuteur légal _____
(si l'athlète a moins de 18 ans)

La signature et la soumission de ce document à LC est l'une des conditions d'admissibilité pour participer au processus de sélection de l'équipe de luge qui compétitionnera aux JOJ 2024. **Ce document doit être signé et renvoyé à LC avant le 1^e septembre 2023.**

Veuillez adresser toute question au sujet de ce document à Tim Farstad, directeur général de Luge Canada, au tfarstad@luge.ca ou par téléphone au (403) 202-6581

2. Préambule

a. Objectif

- i. Ce document a pour objectif de présenter les processus de qualification et de sélection utilisé par LC aux fins de déterminer lesquels de ses athlètes sont sélectionnés pour représenter le Canada aux JOJH Gangwon 2024 en tant que membres de l'équipe canadienne des Jeux olympiques de la jeunesse.
- ii. L'objectif du processus de nomination interne (PNI) est de présenter un processus cohérent et équitable pour décrire comment les athlètes sont identifiés et sélectionnés au sein de l'équipe qui compétitionnera aux JOJH Gangwon 2024.

b. Objectifs en matière de performance

- I. L'objectif principal de la politique et des procédures de sélection est de proposer la candidature d'athlètes qui ont satisfait aux normes de qualification (NQ) définies dans le Système de qualification de la Fédération internationale de luge (FIL) pour les JOJH Gangwon 2024.
- II. L'objectif secondaire est de constituer et nommer une équipe, en respectant les limites budgétaires de LC, qui offre aux athlètes du programme de la haute performance de LC des possibilités d'accumuler de l'expérience de compétition internationale du plus haut niveau.

c. Taille de l'équipe

- i. Le quota de positions alloué à chaque nation pour les JOJH Gangwon 2024 est déterminé sur la base du processus de qualification de la FIL, tel qu'énoncé dans le Système de qualification FIL aux Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver Gangwon 2024
<https://www.fil-luge.org/en/rules/rules-artificial-track>
- ii. Sous réserve des dotations budgétaires de LC, et du nombre maximum de positions disponibles en vertu du quota dans chaque discipline, LC peut proposer la candidature d'un total maximum de 12 athlètes à l'équipe des JOJH de Gangwon 2024. Le nombre maximal de positions mises à la disposition d'une fédération nationale de sport (FNS) en vertu du quota, par discipline, est comme suit :
 - o 2 positions en luge individuelle féminine
 - o 2 positions en luge individuelle masculine
 - o 2 équipages de luge double masculine (4 athlètes)
 - o 2 équipages de luge double féminines (4 athlètes)
- iii. Les compétiteurs en relais par équipes (1 homme, 1 femme, 1 équipage de luge double) sont choisis parmi le groupe d'athlètes déjà qualifiés et nommés au sein de l'équipe.

3. Pouvoir décisionnel

a. Pouvoir décisionnel en amont des Jeux

- i. Le pouvoir décisionnel et de vérification des candidatures au sein de l'équipe des JOJH de Gangwon 2024 relève du Comité de sélection de la haute performance (CSHP) de Luge Canada. Le CSHP est chargé de veiller à ce que les procédures et les processus énoncés dans le présent PNI soient suivis comme il se doit.
- ii. Le Comité de sélection de la haute performance est constitué comme suit :
 - o VP Sport, membre du conseil d'administration de Luge Canada
 - o Directeur général, Luge Canada



- Directeur de la haute performance et/ou gestionnaire de la HP, Luge Canada
 - Entraîneur-chef d'équipe des Jeux olympiques de la jeunesse, Luge Canada
 - Personnel des entraîneurs de l'équipe des jeux olympiques, Luge Canada
 - Représentant des athlètes, membre du conseil d'administration de Luge Canada
- ** Le personnel d'ESI de Luge Canada (science du sport, personnel paramédical, médecin de l'équipe, etc.) peut être consulté selon le besoin, quand son expérience ou son expertise sont recherchées*
- iii. Toutes les candidatures proposées par LC à l'équipe des JOJH de Gangwon 2024 sont assujetties à l'approbation du Comité olympique canadien (COC).

b. Pouvoir décisionnel sur place

- i. Durant la période de compétition sur place aux JOJH Gangwon 2024, le pouvoir décisionnel relève intégralement du groupe de leadership « sur place », consistant en l'entraîneur-chef de l'équipe des JOJH, le personnel technique et des entraîneurs, et le chef d'équipe (le cas échéant). Toute décision prise durant cette période doit être communiquée par écrit au directeur général et au directeur de la haute performance avant qu'elle ne soit publiée ou circulée.

4. Critères de la Fédération internationale (FI)

- i. **Afin de se qualifier aux JOJH Gangwon 2024**, les athlètes de LC doivent en tout premier lieu réaliser les Normes de qualification (NQ) définies par la FIL.
- ii. La NQ FIL pour les JOJH Gangwon 2024 est disponible au <https://www.fil-luge.org/en/rules/rules-artificial-track> En cas de divergence d'interprétation, la version la plus récente de la NQ FIL l'emporte sur toute autre interprétation ou version. Dans le cas où la *FIL* modifierait les critères de sélection et d'admissibilité, LC serait lié par lesdites modifications et devrait les porter à l'attention de toute partie intéressée aussitôt que possible.
- iii. L'Annexe A : Système de qualification FIL aux Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver 2024 au présent document contient la version la plus récente du Système de qualification FIL pour les JOJH Gangwon 2024.

5. Admissibilité d'athlètes

- i. Pour être admissibles à la nomination auprès du comité olympique canadien (COC) en tant que candidat(e) à l'équipe des Jeux olympiques de la jeunesse, tous les athlètes de LC doivent obligatoirement :
1. Avoir la citoyenneté canadienne (*se reporter à la Règle 41 de la Charte olympique*);
 2. Être titulaire d'un passeport canadien valide dont la date d'expiration est ultérieure au 1^e août 2024;
 3. Il faut avoir une date de naissance entre le 1^e janvier 2006 et le 31 décembre 2009;
 4. Il faut satisfaire à toutes les exigences relatives à l'admissibilité de la FI et du CIO, ainsi que toutes les exigences antidopage de l'AMA;
 5. Il faut signer, soumettre et respecter les dispositions de l'Entente d'athlète COC et le formulaire des Conditions relatives à la participation du Comité d'organisation (COJO), avant le 1^e décembre 2023 au plus tard. Si l'athlète a moins de 18 ans, un parent ou un tuteur légal doit signer également ces ententes;
 6. Être un membre en règle de Luge Canada en vertu d'une adhésion en cours avec son association provinciale respective;



7. Il faut signer et soumettre et respecter les dispositions des **deux** documents suivants : Entente d'athlète d'équipe nationale-ONS de Luge Canada et Processus de nomination interne de Luge Canada pour les JOJH Gangwon 2024;
8. Il faut être sélectionné en tant que membre de l'équipe nationale junior 2023-2024 du programme national de luge de LC;
9. Il faut se conformer aux exigences et aux politiques relatives à la vaccination de l'ONS, du COC, de la FIL et du pays hôte (le cas échéant).

6. Critères et processus de sélection des athlètes de l'organisme national de sport (ONS)

- i. **Afin de se qualifier aux JOJH Gangwon 2024**, les athlètes de LC doivent en tout premier lieu réaliser les Normes de qualification (NQ) définies par la FIL.
- ii. Au-delà de ce processus de qualification, tous les athlètes qui se qualifient aux JOJH Gangwon 2024 doivent avoir été sélectionnés au sein de l'équipe nationale junior ou à l'équipe de développement junior du programme national de luge de LC pour la saison 2023-2024.
- iii. Si plus d'un athlète/équipage se qualifie par discipline et la taille de l'équipe doit être limitée en raison des contraintes budgétaires de LC, le classement FIL 2023-2024 en date du 10 décembre 2023 s'emploiera aux fins de nommer l'athlète mieux classé dans la discipline. Le classement des athlètes de l'ONS se base sur les éléments suivants :
 1. Les points accumulés en Coupe du monde (CM)/Coupe des nations ont la priorité au classement;
 2. Les points accumulés en Coupe du monde junior (CMJ) sont la deuxième priorité;
 3. Les points accumulés en Coupe du monde cadets (CMC) sont la troisième priorité.
- iv. Dans le cas où deux athlètes/équipages ou plus se qualifieraient, par discipline, au quota de positions alloué au CON, et les contraintes budgétaires de LC ne soient pas un facteur, les 2 athlètes les mieux classés sur la base du classement FIL susmentionné seraient recommandés au COC pour être nommés à l'équipe des JOJH Gangwon 2024.
- v. Système de bris d'égalité au classement ONS :
 1. En cas d'égalité des points, le premier niveau de bris d'égalité se base sur l'athlète/l'équipage ayant cumulé le plus grand nombre de points FIL en CM/CMJ/CMC (dans cet ordre) en considérant uniquement la compétition dans laquelle les athlètes en situation d'égalité ont obtenu leur classement individuel le plus élevé.
 2. Au besoin, le deuxième niveau de bris d'égalité se base sur le total des points FIL CM/CMJ/CMC (dans cet ordre) obtenus durant la période de qualification aux JOJH, auquel cas l'athlète ayant accumulé le plus de points durant cette période obtient le rang plus élevé au classement.

a. Présélection

- i. Non applicable.

b. Dates importantes pour le processus de sélection et de mise en candidature

- i. Échéancier de qualification et de nomination
 - A. Période de qualification FIL Gangwon 2024 1^{er} octobre 2023 – 10 décembre 2023
 - B. Nomination de l'équipe LC 11 décembre 2023
 - C. Date limite de soumission de nominations d'équipe au COC 18 décembre 2023
 - D. Annonce de l'équipe par LC À préciser

- ii. En complément, se reporter à l'Annexe A : NQ FIL JOJH Gangwon 2024 - *Section G : échéancier des qualifications*

c. Date d'annonce de l'équipe

- i. LC travaille de près avec l'ONS et l'équipe de communications du COC pour définir conjointement la date de publication de l'annonce officielle.

d. Relais par équipes

- i. Si plus d'un athlète/équipage par discipline participe aux JOJH, le processus suivant sera utilisé aux fins de sélectionner les athlètes qui participeront aux relais par équipes :
 - 1. Sélection d'athlètes aux relais par équipes :
 - i. Les athlètes qui vont concourir à la compétition par équipes sont sélectionnés par le personnel des entraîneurs olympique de LC, et cette sélection doit être confirmée par au moins deux membres actifs du Comité de sélection de la haute performance durant les JOJH Gangwon 2024. La date limite pour inscrire l'équipe de relais est la veille des compétitions de relais par équipes, avant 17:00 heure locale, ou au plus tard 10 minutes après l'achèvement de la dernière descente de compétition de la journée, selon la dernière des deux éventualités (FIL IRO 3.6.7.2). Les membres de l'équipe doivent être sélectionnés par le Comité de sélection de la haute performance en tenant compte des facteurs suivants :
 - 1. Résultats individuels obtenus lors des JOJH Gangwon 2024
 - 2. Expérience/performances précédente(s) aux relais par équipes
 - 3. La cohérence des performances aux départs et aux descentes
 - 4. La santé de l'athlète

e. Athlètes suppléants

- i. Non applicable; aucun suppléant ne sera nommé.

7. Retrait d'un athlète

- i. Le CSHP de LC peut en tout temps et à son entière discrétion retirer un athlète de l'équipe canadienne si, au terme d'un processus disciplinaire pertinent et applicable, l'athlète est reconnu coupable d'une infraction au Code de conduite de LC. LC doit alors aviser l'athlète par écrit de sa décision de le retirer de l'équipe canadienne.

8. Modifications et circonstances imprévues

a. Modifications

- i. Dans le cas où des circonstances imprévues au-delà des compétences de LC empêcheraient le CSHP de mettre en œuvre le présent PNI de manière équitable et tel qu'écrit, le CSHP devrait disposer de la discrétion pour régler le problème comme bon lui semble, en tenant compte des facteurs et des circonstances qu'il juge pertinents. En ce cas, tous les raisonnements et constats doivent être consignés par écrit par le CSHP et les documents qui en résultent doivent être publiés et distribués à toutes les parties prenantes.
- ii. Toute modification apportée au présent document doit être portée directement à l'attention des parties prenantes et des parties intéressées. La présente disposition ne doit pas être utilisée aux fins de justifier les modifications en aval d'une compétition ou d'essais faisant partie intégrale du présent PNI à moins que cela ne se rapporte à une circonstance imprévue. La présente



disposition existe aux fins de permettre d'apporter des modifications au présent document devenues nécessaires à cause d'une erreur de frappe ou d'un manque de clarté dans une définition ou d'un libellé avant que cela n'ait une incidence sur les athlètes. Quand une modification est apportée au présent document, LC doit porter ladite modification au COC aussitôt que possible, en précisant les raisonnements qui justifient ladite modification.

- iii. Dans le cas où une modification serait apportée à un critère de sélection, LC devrait publier immédiatement un avis à cet effet dans son site web, en précisant les modifications.

b. Événements annulés ou reportés

- i. Si l'un ou l'autre des événements spécifiés dans le présent PNI est annulé, reporté, reprogrammé ou remplacé, LC doit mettre à jour dès que possible les procédures de nomination dans le présent PNI, selon le cas, et doit aviser immédiatement toutes les parties intéressées, et doit publier le document PNI dûment modifié et mis à jour et ce, avant la tenue de l'événement reporté, reprogrammé ou remplacé.

c. Participation à l'événement

- i. À cause de la pandémie de la COVID-19 ou d'une circonstance imprévue, LC peut être contraint, en considérant les meilleurs intérêts de l'athlète et de l'entourage de l'athlète, et la sécurité du personnel d'équipe, de renoncer à ses projets de voyager et de participer aux événements évoqués dans le présent PNI qui vont être utilisés dans le processus de qualification et de nomination au sein de l'équipe des JOJH de Gangwon 2024, même par des circonstances où l'événement se tient comme prévu. Une telle décision doit se prendre en consultation avec les experts pertinents, incluant les experts en médecine et en santé publique, et doit être communiquée aussitôt que possible à toutes les personnes intéressées.

Dans un tel cas, LC doit trancher si un événement alternatif peut être substitué à l'événement auquel LC a pris la décision de ne pas participer, auquel cas LC doit modifier le présent PNI en conséquence et porter lesdites modifications à l'attention de toutes les personnes intéressées, aussitôt que possible.

Lors de prendre des décisions en lien avec la sécurité des déplacements et de la participation de LC aux événements, LC doit s'évertuer de minimiser l'incidence desdites décisions sur le processus de qualification aux JOJH, sur l'obtention de positions en vertu du quota JOJH, et sur le processus de mise en candidature à l'équipe canadienne des JOJH de Gangwon 2024. En revanche, dépendamment des circonstances, la sécurité des athlètes et de leur entourage, incluant le personnel d'équipe peut être privilégiée, en fonction des avis exprimés par les experts en médecine et en santé publique.

9. Appels

- i. Pour tout appel, veuillez vous reporter à la Politique relative aux appels de Luge Canada, jointe aux présents en Annexe D : Politique relative aux appels de Luge Canada, également disponible dans le site web www.luge.ca > <https://luge.ca/files/CLA%20APPEALS%20POLICY%202015.pdf>
- ii. Il importe de préciser que la Politique relative aux appels de LC peut être outrepassée et l'appel peut être interjeté directement auprès du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) qui prendra en charge le processus d'appel.
- iii. Veuillez prendre note que la date limite pour interjeter appel est le 16 décembre 2023, 5 jours après la date limite de mise en candidature pour LC.

10. Échéancier

Date	Événement
19 janvier 2023	Date limite pour publier le PNI
17 avril 2023	Date limite de liste préliminaire
26 avril 2023	Chargement de la liste préliminaire sur Bridge
28 août 2023	Date limite pour soumettre les informations relatives à l'accréditation
9-17 septembre 2023	Réunion d'inscription avec Services du sport en amont de la nomination de la délégation
1 ^{er} octobre 2023	Début de la période de qualification de Coupe du monde cadets FIL
1 ^{er} décembre 2023	Date limite pour satisfaire aux exigences relatives à l'inscription
10 décembre 2023	Fin de la période de qualification de Coupe du monde cadets FIL
12 décembre 2023	La FIL doit confirmer aux CNO/FN leurs quotas de positions respectifs
17 décembre 2023	LC soumet sa liste de candidats et candidates à l'équipe au COC
18 décembre 2023	Date limite pour la mise en candidature auprès du COC
5 janvier 2024	La politique de remplacement tardif d'un athlète (PRTA) prend effet
À préciser	Annonce de l'équipe de LC
19 janvier 2024	Coup d'envoi des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver Gangwon 2024

11. Contact

Pour toute clarification ou toute question relative au contenu du présent PNI, veuillez contacter :

Tim Farstad, directeur général

c : tfarstad@luge.ca

t : (403) 202-6581

Sam Edney, directeur de la haute performance

c : sedney@luge.ca

t : (403) 615-7327